

Modification du profil de la population carcérale (groupes minoritaires)

Les statistiques nous apprennent que la population carcérale des établissements fédéraux n'a pas cessé d'augmenter au cours des six dernières années. En 1984, les établissements canadiens abritaient quelque 8 775 détenus. six ans plus tard, ce nombre avait atteint les 13 066 - une augmentation de plus de 10 %. La population carcérale des établissements fédéraux a effectivement augmenté, mais des rapports descriptifs de cette population, préparés par le Service correctionnel du Canada, nous indiquent que les groupes ethniques n'y sont plus représentés dans les mêmes proportions.

Les détenus caucasiens constituaient et constituent toujours le groupe ethnique le plus important au sein des établissements canadiens et, en nombre absolu, ce groupe continue de s'accroître. Par rapport aux autres groupes ethniques, ils sont cependant moins nombreux qu'en 1984. En 1984, les Caucasiens représentaient près de 87 % de la population carcérale fédérale. En 1989, ce pourcentage est passé à 84 %, une diminution de 3 %.

Tableau 1

Groupes ethniques	1984	1989	Variations
Caucasiens	10,315	10,946	+6,1%
Amérindiens	785	1,017	+29,6%
Métis	277	320	+15,5%
Inuit	22	54	+145,5%
Asiatiques	65	88	+35,4%
Noirs	245	340	+38,8%
Autres	166	301	+81,3%
Total	11,875	13,066	+10,0%

Quels sont les groupes responsables de cette modification de la clientèle du Service correctionnel du Canada? Comme l'indique le tableau « Groupes ethniques formant la clientèle du Service correctionnel du Canada », on a assisté, entre 1984 et 1989, à une hausse croissante du nombre d'Amérindiens, de Métis, d'Inuit, d'Asiatiques et de personnes de race noire. Certains facteurs expliquent peut-être ces statistiques les différences entre les peines imposées aux divers groupes ethniques, la rapidité avec laquelle ils obtiennent leur mise en liberté et leur comportement suite à leur élargissement. Ces facteurs ont sûrement un rôle à jouer, mais il est difficile de croire qu'ils puissent expliquer un taux d'augmentation cinq fois plus élevé chez les Amérindiens que chez les Caucasiens. Il semble plus probable que les minorités se soient vu imposer davantage de peines d'emprisonnement au cours des dernières années que ce n'était le cas auparavant.

En collaboration avec le ministère d'Emploi et Immigration, la Direction de la recherche a récemment

lancé un projet de recherche visant à évaluer le degré d'activité criminelle au sein des différents groupes ethniques et raciaux du Canada. L'information sur les délinquants de cultures différentes peut servir à déterminer les tendances de la criminalité ethnique mais elle peut également nous être utile dans notre propre questionnement sur les caractéristiques culturelles de la population carcérale du Service correctionnel du Canada.